

CORONAVIRUS / COVID-19

Les plans de soutien des régions

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Plan de soutien économique en cours d'élaboration (annoncé semaine du 23 mars)
- Participation au fonds national de solidarité

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

• Participation au fonds national de solidarité à hauteur de 10 millions d'euros

BRETAGNE

- Accès au crédit facilité par la mobilisation du fonds de garantie Région / Bpifrance pour les entreprises dont l'activité subit un ralentissement dû à l'épidémie
- Gel ou révision de l'échéancier des remboursements des avances remboursables régionales pour les entreprises concernées
- Pénalités de retard annulées pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics régionaux
- Accompagnement des entreprises qui souhaitent relocaliser une partie de leurs activités ou de leurs achats
- Soutien aux autocaristes qui effectuent le transport scolaire pour la Région par le maintien de leur financement forfaitaire en cas d'annulations dues à l'épidémie
- Accompagnement des organismes de formation professionnelle par l'ajustement des soutiens régionaux afin d'éviter toute pénalisation financière causée par l'annulation temporaire des formations.

CENTRE – VAL DE LOIRE

- Fonds de prévention des difficultés des entreprises multiplié par 2 (2 millions d'euros)
- Augmentation du plafond du fonds régional de garantie à 80% avec la Bpifrance, et accès facilité
- Accès simplifié au prêt Croissance TPE (de 10.000 à 50.000 euros), ouvert aux TPE et doté d'1million d'euros
- Accélération du paiement des fournisseurs et prestataires de la Région
- Mobilisation des groupements de prévention agréés (GPA) pour l'accompagnement des entreprises
- Mise en place d'une task force Région-Bpifrance-Etat : identifier et répondre aux difficultés

CORSE

En attente

GRAND EST

- Prêt Rebond¹ » avec Bpifrance, à effet immédiat pour soutenir les entreprises en difficulté conjoncturelle liée à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires (rupture de la chaîne d'approvisionnement, diminution d'activité, annulation d'événement, etc.)
- « Pacte de relocalisation » pour encourager, aider et accompagner les entreprises qui souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement en région, en France ou en Europe plutôt qu'en Asie
- Etalement des dettes fiscales et sociales
- Garanties bancaires jusqu'à 80% (au lieu de 40%) accordées par Bpifrance et abondées par la Région
- Cellule régionale pour les demandes d'activités partielles

¹ Prêt immédiat de trésorerie à taux 0%, garanti par l'Etat, dont les remboursements peuvent être différés pendant 2 ans puis échelonnés. Le montant du prêt est de 10.000€ à 300.000 €, et permet en parallèle un prêt bancaire du même montant. Il s'adresse aux PME à partir d'un an d'existence (avec un bilan), pour financer des besoins en fonds de roulement (BFR), des dépenses immatérielles ou encore des investissements matériels à faible valeur de gage. Sans garantie personnelle.

HAUTS-DE-FRANCE

- Aides directes régionales et produits conjoints Région/BPI (50 millions d'euros) en faveur des commerçants, artisans et entreprises régionales via le Fonds de Premiers Secours, Hauts-de-France Prévention, les avances remboursables régionales (pour 30 millions d'euros) et des capacités de prêts supplémentaires Bpifrance (20 millions d'euros)
- Renforcement de la trésorerie par l'assouplissement des dispositifs régionaux jusqu'au 31 octobre 2020 :
- Taux à 0 %
- Allongements de remboursement (jusqu'à 6 ans)
- Différés de remboursement supplémentaires
- Réaménagement des créances régionales : les entreprises déjà aidées par la Région, impactées par la crise, pourront solliciter un report d'échéances auprès de la "commission de recouvrement"
- Doublement des capacités de garantie pour maintenir les crédits bancaires (Bpifrance, fonds régional de garantie et France Active)
- Equipe dédiée (un service ingénierie et consolidation financière au sein de la Direction régionale de l'appui aux entreprises) aux entreprises en difficulté

ILE-DE-FRANCE

- Accélération du paiement des PME, fournisseurs et prestataires de la Région (moins de 30 jours)
- Garantie Zéro pénalité pour les fournisseurs en cas de défaillance
- Accès massif aux prêts bancaires à hauteur de plus de 1 milliard d'euros grâce au Fonds de garantie Bpifrance
- Elargissement de Back'up Prévention (prêt Bpifrance couplé à un prêt bancaire, sans garantie personnelle) à toutes les PME touchées par le coronavirus qui anticipent une chute d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires. La Région demandera aussi à Bpifrance de passer ce prêt à taux zéro (contre 3,8% aujourd'hui).
- Pack « relocalisation » avec soutien aux filières (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales PM'up et Innov'up)

NORMANDIE

- Moratoire : suspension du remboursement des prêts accordés aux entreprises, sans qu'elles en aient à faire la demande
- Optimisation des outils financiers déjà existants, en lien avec Bpifrance :
- Garantie gratuite à 80 % sur tous les nouveaux prêts,
- Report d'échéances des créances régionales,

- COVID 19-Trésorerie : prêt avec 1 an de différé,

- Prêt croissance TPE: http://prêt-croissance-tpe.normandie.fr

• Cellule de crise :

- Numéro unique : 02.35.52.22.00

- Adresse mail: covid19eco@adnormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE

- Participation au fonds national de solidarité à hauteur de 20 millions d'euros
- Aide forfaitaire automatique de 1.500 euros versée fin mars aux entreprises les plus impactées, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250.000 euros
- Création d'un fonds de soutien régional d'au moins 5 millions d'euros pour soutenir les associations en subvention directe, notamment dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire
- Enveloppe nouvelle de 10 millions de prêts pour abonder les prêts Rebond, gérés par Bpifrance
- Création d'une ligne budgétaire de prêt d'urgence de 15 millions d'euros supplémentaires pour aider les entreprises régionales non éligibles à ces dispositifs
- Augmentation du niveau des acomptes versés et moratoire d'un an pour le remboursement des avances remboursables déjà octroyées par la Région
- Financement des frais fixes des entreprises de transport diminuées des mesures de chômage partiel assumées par l'Etat
- Lancement d'une réflexion stratégique et d'un plan d'action visant à la reconquête et la relocalisation des technologies et des savoir-faire clés, dans les domaines de la santé (médicaments) et dans les technologies du futur comme les composants électroniques ou les énergies nouvelles
- Cellule d'écoute et de veille afin d'aider individuellement les dirigeants d'entreprises en difficulté

OCCITANIE

- Renforcement des garanties de trésorerie mises en place par Bpifrance, via le fonds de garantie et de prêts (13 millions d'euros)
- Lancement du dispositif de Prêt Rebond, avec Bpifrance
- Gel de tous les remboursements d'avances, jusqu'à la fin du premier semestre 2020
- Accélération du paiement des fournisseurs et prestataires de la Région

- Aucune pénalité de paiement imputée aux entreprises en marché avec les services régionaux au cas de retard ou de livraison incomplète
- Maintien ou augmentation des acomptes pour les manifestations reportées
- Exonération de loyers pour les trois prochains mois au bénéfice de l'ensemble des entreprises hébergées dans les bâtiments régionaux (pépinières d'entreprises, Réalis, La Cité...)
- Soutien aux entreprises de transport routier scolaire impactées par la suspension des services liO, rémunérées sur la base de l'intégralité des charges fixes intégrant notamment les salaires
- Numéro d'appel unique et gratuit : 0 800 31 31 01

PAYS DE LOIRE

- Création de « Pays de la Loire Urgence solidarité », un dispositif régional de 6 M€ de subvention de trésorerie, destiné aux artisans, commerçants, traiteurs, restaurateurs, TPE et entreprises de l'économie sociale et solidaire
- Création, par la Région et Bpifrance, du prêt Rebond destiné aux PME
- Report des avances remboursables dues pour les 6 prochains mois
- Dispositif de garantie de prêts (Région-Bpifrance) porté à 80% (au lieu de 70%) du montant garanti et cofinancé avec le dispositif Pays de la Loire Garantie à hauteur de 10 millions d'euros
- Prêts en trésorerie sans garantie (15 millions d'euros) avec le dispositif Pays de la Loire Redéploiement destiné à l'ensemble des PME – PMI et ETI
- Suppression des pénalités en cas de retard d'exécution des marchés publics régionaux
- Maintien du paiement des prestations de transport pendant la période de suspension du service pour les prestations de transport scolaire et régulier
- Maintien des rémunérations publiques des stagiaires s'agissant des organismes de formation sous contrat avec la Région, jusqu'à la fin initialement prévue de la formation, et indépendamment de la présence effective du stagiaire.

Numéro vert : 0 800 100 200

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

- Participation au fonds national de solidarité à hauteur de 18 millions d'euros
- A venir : outils complémentaires pour le secteur économique